#### Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUATORZE, le 29 octobre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 15 octobre 2014, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

<u>Présents</u>: Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA; Messieurs Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusé : Monsieur Benjamin BARBIER

#### Ordre du jour :

- ♦ Station d'épuration lot 1 : marché classé sans suite
- Parc éolien de Vaîte et bussière : avis de la commune sur le projet dans le cadre de l'enquête publique
- Demande d'avance financière à l'agence de l'eau pour le financement de la station d'épuration
- Travaux 2015 : bouclage du réseau d'eau potable entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp en vue de l'amélioration du réseau : demande de subvention au Conseil Général et à l'agence de l'eau
- Travaux 2015 : renouvellement conduite d'eau chemin du Château demande de subvention au Conseil Général et à l'agence de l'eau
- ♦ Travaux 2015 : réfection de la voie communale chemin du Château demande de DETR
- ♦ Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue de Vennans demande de DETR
- Travaux 2015 : réfection du chemin rural du GAEC des Essarts à l'autoroute demande de subvention au Conseil Général
- ♦ Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue d'Archamp demande de DETR
- ◆ Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue Saint-Martin demande de DETR
- Investissement 2015 : remplacement du matériel informatique Magnus demande de DETR
- Travaux 2015 : Construction d'un préau demande de subvention au Conseil Général
- Travaux voirie rue du Pré Vignot : choix de l'entreprise
- Rapport de l'eau 2013
- Motion AMD 25 (association des maires du Doubs)
- Questions diverses
  - Intervention de Monsieur DALLAVALLE, conseiller général
  - Date de la prochaine réunion de conseil
  - Feuilles d'infos municipales + bulletin municipal de janvier 2015
  - Commission enfance jeunesse : réunion prévue le 17 novembre
  - Courrier d'un administré

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2014.

### Intervention de Monsieur DALLAVALLE, conseiller général

Monsieur Claude DALLAVALLE, maire de Glamondans et Conseiller Général du canton de Roulans présente au conseil municipal le conseil général :

Trente cinq élus siègent au conseil général. Monsieur Claude JEANNEROD en assure la présidence.

Une assemblée plénière se réunit tous les deux mois. Les commissions permanentes se réunissent également régulièrement en autre pour voter les subventions accordées.

Les débats peuvent être suivis par l'intermédiaire du site www.doubs.fr

Cinq commissions spécialisées au conseil général :

- 1. Commission solidarités: Présidente Danièle NEVERS
  - o APA (personnes agées)
  - o RSA (revenu solidarité active)
  - o APCH (personnes handicapées)
- Commission mobilité, infrastructures, développement économique, agricole et touristique: Président Vincent FUSTER
  - o Entretien t réfection des routes
  - o Aide aux prêts pour commerce
- Commission citoyenneté, politique éducative, sportive et culturelle : Président Rémy NAPPEY
  - Spectacle / culture en ville et dans les petites communes
  - Responsabilité des collèges du département
  - Transports scolaires
- Commission Aménagement local, habitat et logement, développement durable des territoires: Président Jacques BREUIL
  - o Aide pour rénovation de l'habitat
  - o Qualité de l'eau et des rivières
- Commission Ressources humaines, finances, patrimoine et administration générale: Président Frédéric BARBIER
  - o Ressources humaines: 2 400 agents
  - o Budget de 540 millions d'euros

Un bref rappel des subventions accordées par le conseil général à la commune de Pouligney-Lusans est présenté aux Elus :

#### Année 2011:

- aide pour alimentation en eau
- aide pour pose filets au stade
- aide pour aire de jeux à Pouligney et à Lusans

#### Année 2012:

- aide pour réfection voies rurales
- aide pour crépi église

#### Année 2013 :

- aide pour chemin d'exploitation
- aide pour alimentation en eau

Monsieur Claude DALLAVALLE déclare que les dépenses du conseil général augmentent et qu'il faut donc trouver des économies à faire.

Le conseil général a initié un projet d'aide et de soutien aux entreprises du BTP en difficulté dans le contexte économique actuel.

Les conseillers généraux sont répartis dans environ 1 000 instances.

Claude DALLAVALLE est dans 25 instances différentes. Par exemple, il siège au :

- > conseil d'administration du collège de Roulans
- musée de Nancray
- Syndicat du Haut Débit (fibre optique dans tout le Doubs)

- Maison départementale personne handicapée (MDPH) (Claude DALLAVALLE est le président)
- > SDIS (Claude DALLAVALLE est le 1<sup>er</sup> vice-président)

Autre point abordé : la réforme territoriale

En 2016, la région prendra, peut-être, la compétence de l'entretien des routes et en 2017, celle des collèges.

Le conseil général deviendra le conseil départemental.

Les cantons vont être ré-équilibrés.

Pour l'agglomération de Besançon : 6 nouveaux cantons.

De nouvelles élections auront lieu en mars 2015 pour élire les nouveaux conseillers de ces grands cantons.

#### 2014-74 : Station d'épuration : lot 1 – marché classé sans suite

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 4.2 du règlement de consultation, la commune avait décidé d'engager une négociation avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre dans le cadre de l'appel d'offres lié aux travaux de construction de la future station d'épuration de types « filtres plantés de roseaux ».

Par ailleurs, la commune demandait aux soumissionnaires de bien vouloir accepter prorogation du délai de validité de leur offre jusqu'à fin septembre 2014.

Faute d'avoir recueilli l'accord express de tous les soumissionnaires sur ce dernier point, et conformément aux dispositions du code des marchés publics, Monsieur le Maire expose qu'en conséquence, la consultation relative à la mise en conformité du système d'assainissement – lot n°1 : station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, a été déclarée sans suite.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler la consultation des entreprises pour le lot 1 station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux », dans les mêmes conditions que la consultation du 1er février 2014.
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)

### 2014-75 : Parc éolien de Vaîte et Bussière : avis de la commune sur le projet dans le cadre de l'enquête publique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de Vaîte et Bussière, organisée du 24 septembre au 28 octobre 2014 et, conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral 2014224-004 en date du 12 août 2014, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet entre le 24 septembre et, au plus tard, le 8 novembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code de l'environnement, une version papier du dossier de consultation comportant une étude d'impact, une étude de danger (ainsi que leurs résumés non techniques) et un avis de l'autorité environnementale a été transmise à la Mairie. Elle est consultable en mairie par le public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête publique.

Après présentation du projet composé de 14 éoliennes implantées sur les communes de Cendrey, Rougemontot, La Tour de Sçay et Villers-Grélot, analyse des impacts et justification et après délibération, le conseil donne un avis favorable, pour le projet éolien de Vaîte et Bussière :

- 14 voix pour le projet
- 0 voix contre le projet

### 2014-76 : Demande d'avance financière à l'agence de l'eau pour le financement de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt a été inscrit au budget primitif 2014 de l'assainissement afin de financer la mise aux normes de la station d'épuration.

Il expose que l'Agence de l'eau dans le cadre d'une aide au financement pour les communes propose de verser une avance, correspondant à un prêt sans intérêt remboursable sur dix ans avec un différé d'un an. Le taux de conversion est de 10,74. La commune renoncerait à un certain pourcentage de subvention. L'aide correspond à ce montant multiplié par 10,74.

Après étude d'offres de prêt de banques, l'avance proposée par l'Agence de l'eau se révèle plus avantageuse financièrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à l'agence de l'eau une avance financière de 4% sur le lot station afin de financer les travaux de mise en conformité de la station d'épuration.

### 2014-77 : Rapport de l'eau 2013

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal le rapport annuel 2013 du délégataire pour le service de l'eau potable.

Le diaporama transmis par Monsieur MARCHAL (SAUR) est confus par comparaison au rapport de l'eau fourni en document papier. Quelques explications seront demandées à la SAUR.

Ce qui ressort du rapport de l'eau (document papier) :

Ressources: Le captage (sources d'Archamp) a fourni 51 466 m3 d'eau traitée.

Qualité: Sur 10 contrôles effectués par l'ARS, 10 étaient conformes, soit 100 %. Sur 11 contrôles de l'exploitant, 11 étaient conformes, soit 100 %. Aucune non-conformité n'a été enregistrée en 2013 par rapport aux limites de qualité.

<u>Desserte</u>: La commune distribue l'eau à 328 abonnés soit une évolution de + 1% par rapport à l'année précédente (326 abonnés en 2012)

<u>Distribution</u>: En 2013 les abonnés domestiques ont consommé 41 243 m3, (en baisse de 4% par rapport à 2012).

Quelques remarques sont présentées :

L'installation d'un compteur de sectorisation pourrait être envisagée pour une meilleure gestion de l'eau et une détection des fuites plus rapide.

La conduite d'alimentation d'eau entre Roulans et Pouligney est en mauvais état. Des travaux de réfection de cette conduite doivent être envisagés dans les années à venir.

Les achats d'eau avec la commune de St Hilaire devraient faire l'objet d'une convention. Monsieur MARCHAL de la SAUR propose d'assister les élus pour la mise en place de ce document.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport tel que présenté.

#### 2014-78: Motion AMD 25 (association des maires du Doubs)

Monsieur le Maire lit au conseil municipal la proposition de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Pouligney Lusans rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Pouligney Lusans estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Toutefois la commune de Pouligney Lusans se pose la question de savoir à qui profitent les subventions : aux entreprises qui pourraient être tentées d'augmenter leurs prix en tenant compte des subventions versées aux collectivités territoriales ? La question est soulevée.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal de la commune de Pouligney Lusans ne soutient pas les demandes de l'AMF, 12 votes contre et 2 abstentions, pour :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

# 2014-79 : Travaux 2015 : bouclage du réseau d'eau potable entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp en vue de l'amélioration du réseau : demande de subvention au Conseil Général et à l'agence de l'eau

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 septembre 2014, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2015.

Afin d'améliorer le réseau existant, il a été proposé de réaliser un bouclage du réseau de la conduite d'alimentation d'eau potable entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : BOUCLAGE DU RESEAU DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp dont le coût prévisionnel s'élève à 12.209,40 € HT
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau,
- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle, sur fonds libres.
- d'autoriser le Conseil Général à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Conseil Général la subvention de l'agence perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif (Eau) 2015.

# <u>2014-80 : Travaux 2015 : renouvellement conduite d'eau chemin du Château – demande de subvention</u>

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 septembre 2014, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2015.

Le renouvellement de la conduite d'alimentation d'eau potable chemin du Château fait partie des projets 2015.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises,
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...),
- de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau,
- d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle, sur fonds libres
- d'autoriser le Conseil Général à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Conseil Général la subvention de l'agence percue en cas de non-respect de ses obligations.
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif (Eau) 2015.

# <u>2014-81 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale chemin du Château</u> – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 septembre 2014, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2015.

La remise à neuf du chemin du Château qui va subir des travaux sur réseau AEP, fait partie des projets 2015.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- → de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE CHEMIN DU CHATEAU dont le coût prévisionnel s'élève à 46.770,00 € TTC
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- → de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :

  Fonds libres = 32.739,00 €, Subventions = 14.031,00 €.
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

notification de la décision attributive de subvention.

### <u>2014-82 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue de Vennans – demande de subvention</u>

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 septembre 2014, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2015.

La remise à neuf partielle de la rue de Vennans fait partie des projets 2015.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

→ de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE RUE DE VENNANS dont le coût prévisionnel s'élève à 10 080 € HT

- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres = 7.056,00 €, Subventions = 3.024,00 €
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

## 2014-83 : Travaux 2015 : réfection du chemin rural chemin de Verdi du Gaec des Essarts à l'autoroute – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 septembre 2014, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2015.

La réfection du chemin rural chemin de Verdi, à partir du Gaec des Essarts jusqu'à l'autoroute, fait partie des projets 2015.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection du chemin rural chemin de Verdi à partir du Gaec des Essarts jusqu'à l'autoroute dont le coût prévisionnel s'élève à : 7.840,00 euros H.T. soit 9.408,00 euros TTC.
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Doubs,
- de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres = 5.488,00 €, Subventions = 2.352,00 €
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- de solliciter auprès du Conseil Général du Doubs, l'autorisation de commencer les travaux dès que possible.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

## <u>2014-84 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue d'Archamp – demande de subvention</u>

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 septembre 2014, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2015.

La remise à neuf partielle de la rue d'Archamp fait partie des projets 2015.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- → de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE RUE D'ARCHAMP dont le coût prévisionnel s'élève à 35.600,00 € HT
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- > de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- > de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres = 24.920,00 €, Subventions = 10.680,00 €.
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

# <u>2014-85 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue Saint Martin – demande de subvention</u>

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 18 septembre 2014, le conseil municipal a réfléchi et projeté les investissements qui seront réalisés en 2015.

La remise à neuf de la rue Saint Martin fait partie des projets 2015.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- → de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE RUE SAINT MARTIN dont le coût prévisionnel s'élève à 3.964,80 € HT
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- > de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres = 2.770,80 €, Subventions = 1.194,00 €.
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

# 2014-86 : Remplacement du matériel informatique Magnus – demande de DETR

Monsieur le Maire expose que le matériel informatique du secrétariat sur lequel sont installés les logiciels MAGNUS a été acquis en 2011 et a lieu d'être remplacé en 2015, car il sature et il faut installer les nouveaux logiciels.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de ce matériel, selon cahier des charges proposé par le service informatisation des communes, du Conseil Général. Le montant du matériel est chiffré à 1.241,67 euros hors taxes (l'imprimante n'est pas remplacée). Il précise qu'une aide financière au titre de la DETR peut être demandée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement du matériel informatique pour un montant de 1.241,67 euros hors taxes
- sollicite une aide financière DETR auprès des services de l'Etat.
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet
- accepte de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant : Fonds libres = 869,17 €, Subventions = 372,50 €.
- S'engage à renouveler le matériel dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le crédit de 1.241,67 euros hors taxes sera inscrit au budget primitif 2015 au compte 2183.

### <u>2014-87 : Travaux 2015 – construction d'un préau – demande de subvention</u> au Conseil Général du Doubs

Monsieur le Maire expose que dans les projets de 2015, la commune envisage la construction d'un préau dans la cour des élèves de classes de maternelle.

Ce projet fait suite à la construction de deux classes maternelle et de la création d'une cour spécifiques à ces classes. Les enseignants sont demandeurs d'un abri pour protéger les élèves de la pluie et aussi profiter d'un peu d'ombre l'été, car la cour est située plein sud.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : POSE D'UN PRÉAU DANS LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE dont le coût prévisionnel s'élève à 14.160,48 euros H.T.
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- > de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Doubs,

- de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant : Fonds libres = 9.912,48 €, Subventions = 4.248,00 €.
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- de solliciter auprès du Conseil Général du Doubs, l'autorisation de commencer les travaux dès que possible.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

### Travaux de voirie rue du Pré Vignot - choix de l'entreprise

Le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie est reporté.

Des bordures ont été posées par les employés communaux après la prise de mesures par les entreprises. Par conséquent, les offres ne correspondent plus à la réalité des travaux à réaliser. Un appel d'offres sera relancé très prochainement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Feuille d'infos municipales

Une relecture est effectuée par le conseil municipal.

- Date de la prochaine réunion de conseil

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement, probablement juste après l'ouverture des offres pour la station d'épuration – lot 1.

La séance est levée à 23h50

### **RÉCAPITULATIF:**

### Délibérations:

2014-74 : Station d'épuration : lot 1 - marché classé sans suite

2014-75 : Parc éolien de Vaîte et bussière : avis de la commune sur le projet dans le cadre de l'enquête publique

2014-76 : Demande d'avance financière à l'agence de l'eau pour le financement de la station d'épuration

2014-77 : Rapport de l'eau 2013

2014-78: Motion AMD 25 (association des maires du Doubs)

2014-79 : Travaux 2015 : bouclage du réseau d'eau potable entre la rue du Pré Vignot et la rue d'Archamp en vue de l'amélioration du réseau : demande de subvention au Conseil Général et à l'agence de l'eau

2014-80 : Travaux 2015 : renouvellement conduite d'eau chemin du Château – demande de subvention

<u>2014-81 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale chemin du Château</u> – demande de subvention

2014-82 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue de Vennans – demande de subvention

2014-83 : Travaux 2015 : réfection du chemin rural chemin de Verdi du Gaec des Essarts à l'autoroute – demande de subvention

2014-84 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue d'Archamp – demande de subvention

2014-85 : Travaux 2015 : réfection de la voie communale rue Saint Martin – demande de subvention

<u>2014-86 : Remplacement du matériel informatique Magnus – demande de DETR</u>

<u>2014-87 : Travaux 2015 – construction d'un préau – demande de subvention au Conseil Général du Doubs</u>

### Sujets abordés :

Ka: Intervention de Monsieur DALLAVALLE, conseiller général

Kb: Travaux de voirie rue du Pré Vignot – choix de l'entreprise

Kc: Feuille d'infos municipales

Kd : Date de la prochaine réunion de conseil